

Québec, le 11 juin 2013

297

DQ19

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

Monsieur Gilles Lehoux
Ministère des Ressources naturelles
5700,4^e Avenue Ouest, bureau C-422
Québec (Québec) G1H 6R1

6210-10-001

Objet : Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14,15 et 16 mai sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir les informations suivantes:

- En ce qui a trait à l'exploration et l'exploitation minière, outre la garantie pour la restauration des lieux miniers exigée dans la Loi sur les mines, la Loi ou sa réglementation exigent-elles une couverture minimale d'assurance en matière de responsabilité civile, notamment en cas d'accident technologique ou de contamination de l'environnement ?
- Quelles ont été les techniques de perforation et de stimulation de puits utilisées jusqu'à maintenant dans les puits d'hydrocarbures au Québec sur la base de permis de complétion et de modification de puits que vous avez traités depuis le début des années 2000 ? Pour chacune des techniques énumérées, préciser le type de formation géologique ciblée et si la ressource recherchée était du gaz ou du pétrole.
- Au meilleur de vos connaissances, veuillez préciser les techniques de stimulation de puits et les produits les plus susceptibles d'être utilisés selon les types de gisement énumérés ci-après :
 - réservoir conventionnel,
 - grès peu perméable (tight sandstone),
 - gaz de houille (coalbed methane).

- De quelle façon votre ministère est interpellé par l'application du Règlement sur la transmission de renseignements liés à l'exécution de certains travaux de forage et de fracturation de puits gaziers ou pétroliers ? Avez-vous des échanges avec le MDDEFP à cet égard ? Est-ce que le règlement s'applique à tous les travaux de forage et de fracturation réalisés durant la phase exploration ? Préciser.
- Est-ce que la production d'un puits gazier dans un réservoir conventionnel suit une courbe de déclin comparable à celle d'un puits gazier dans le shale ? Avez-vous des courbes type en fonction des différents types de gisements énumérés plus haut ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le jeudi 21 juin prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Si ce délai vous pose problème, veuillez m'en informer par courriel.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission